

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Nom :

Profession :

Domicilié(e) :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire **de 3ème catégorie (boissons ne dépassant pas 18° d'alcool pur)**

Le : horaires :

Lieu : Motif :

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-28, L. 2212-1, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L. 3321-1, L. 3331-1, L. 3334-2 et L. 3335-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2026 relatif à la police des débits de boissons dans l'Ain ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juin 2024 portant fixation d'un périmètre de protection autour de certains établissements ;

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE :

Article unique –
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire le..... De à..... à l'occasion de

Lieu :

Ce débit ne pourra vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, **que des boissons des groupes un et trois définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique, c'est à dire uniquement des boissons ne dépassant pas 18° d'alcool pur.**

Fait à Miribel, le

Le Maire,